

LOI N° 2005-12 DU 02 MARS 2005

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 02 juillet 2004 entre la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et la République du Bénin dans le cadre du financement du projet de construction de l'Institut des mathématiques et sciences physiques à Dangbo.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de trois millions sept cent mille (3 700 000) dollars US, soit environ un milliard neuf cent quatre vingt quinze millions cent deux mille neuf cents (1 995 102 900) francs CFA, signé le 02 juillet 2004, entre la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et la République du Bénin dans le cadre du financement du projet de construction de l'Institut des mathématiques et des sciences physiques à Dangbo.

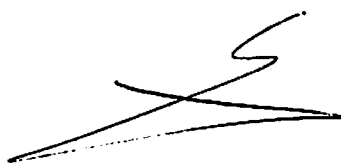
Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 02 mars 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,



Osséni K. BAGNAN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MESRS 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1